

N° 2024-038

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, , TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le président rappelle au conseil que le transfert des compétences eau et assainissement (collectif et non collectif) à la Communauté de Communes interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Afin de préparer ce transfert, une étude préalable va être réalisée par un bureau d'études pour définir les modalités et les conséquences financières, juridiques et techniques du transfert de ces 2 compétences aux Versants d'Aime. D'une manière générale, cette étude constituera une aide à la décision en proposant des modes de gestions des compétences eau et assainissement et en évaluant des scénarios de transfert.

Les prestations de cette étude font l'objet de 2 tranches ainsi décrites :

Tranche ferme :

- Etude préalable au transfert des compétences eau et assainissement avec :
 - o Phase n°1 : Etat des lieux et diagnostic des services

- Phase n°2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services,
- Phase n°3 : Etude de scénarios de transfert de compétence

Tranche optionnelle :

- Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert
- Accompagnement technique, juridique, administratif et financier
- Accompagnement au changement et à la communication

Des demandes de subventions peuvent être faites pour le financement de cette étude, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaire	Montant en € HT	Pourcentage
Agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse)	40 000	40 %
CD 73	40 000	40 %
COVA	20 000	20 %
TOTAL	100 000	100 %

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le coût prévisionnel de l'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement pour un montant de 100 000€ HT
- APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Agence de l'eau RMC, du Département de la Savoie et l'autofinancement de la communauté de communes des Versants d'Aime
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de l'EPCI
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières aux taux les plus élevés et à signer tous les documents correspondants aux demandes de subventions.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX